



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des affaires sociales**

Le jeudi 15 janvier 2009 — Vol. 41 N° 1

Élection du président et du vice-président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des affaires sociales

Le jeudi 15 janvier 2009 — Vol. 41 N° 1

Table des matières

Élection du président, M. Geoffrey Kelley	1
Élection du vice-président, M. Camil Bouchard	1

Intervenants

M. Yvon Vallières, président de l'Assemblée
M. Geoffrey Kelley, président de la commission

M. Gerry Sklavounos
Mme Carole Poirier
M. Amir Khadir

Le jeudi 15 janvier 2009 — Vol. 41 N° 1

Élection du président et du vice-président

(Treize heures dix-huit minutes)

Le Président (M. Vallières): À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, je constate que nous avons le quorum. Je déclare donc ouverte cette séance de la Commission des affaires sociales.

Le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection de la présidence et de la vice-présidence de la commission.

Et, conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 14 janvier 2009, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Alors, selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Geoffrey Kelley

Je suis donc prêt à recevoir des propositions pour le poste de président.

M. Sklavounos: M. le Président, conformément au règlement, j'ai l'honneur de proposer le député de Jacques-Cartier, M. Geoffrey Kelley, à la présidence de la Commission des affaires sociales pour la durée de son mandat.

Le Président (M. Vallières): Merci, M. le député. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Vallières): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Vallières): Est-ce que, de la part des députés indépendants, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Vallières): Adopté. Alors, je déclare donc le député de Jacques-Cartier élu président de la Commission des affaires sociales.

Et, avant de lui céder le fauteuil de l'élection à la présidence, je veux vous souhaiter à tous et toutes un bon mandat, de bonnes délibérations et des travaux très productifs. Et bon congé pour l'intersession avant la reprise en mars. C'est un grand privilège de pouvoir continuer à travailler avec vous. M. le président.

Le Président (M. Kelley): Alors, bonjour, mesdames et messieurs. Avant de commencer, je veux juste noter, avec tout le respect des personnes qui... des permanents qui travaillent avec les autres commissions parlementaires, on est chanceux d'avoir la meilleure secrétaire de commission parmi nous, Mme Laplante. Alors, déjà ça s'annonce bien.

Élection du vice-président, M. Camil Bouchard

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président.

Mme Poirier: Alors, M. le Président, conformément à notre règlement, je propose que le député de Vachon, M. Camil Bouchard, soit élu vice-président de la Commission des affaires sociales pour la durée de son mandat.

Le Président (M. Kelley): Merci beaucoup. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

● (13 h 20) ●

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Kelley): Après un caucus, c'est adopté. Pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, est-ce que cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Kelley): Et, pour le député indépendant, est-ce que cette proposition est adoptée?

M. Khadir: Adopté, accepté.

Le Président (M. Kelley): Alors, je déclare donc le député de Vachon élu vice-président de la Commission des affaires sociales. Ça va être très agréable de travailler ensemble et mettre à contribution votre vaste expérience dans le domaine. Et je veux nier tout de suite toute rumeur qu'on va siéger demain matin pour faire les audiences publiques sur n'importe quoi.

Et, sur ce, la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 13 h 21)